

**“A LA POINTE”**  
**ASSOCIATION DES RIVERAINS DES HESPERIDES ET DU MOURRE ROUGE**  
29 Avenue des Hespérides - 06 400 CANNES

Cannes le 26 mai 2005.

S.C.I. COR-AL au capital de 2000 Euros  
En la personne de Monsieur GASCO Gérant  
02 rue Lafayette  
06400 CANNES ;

Monsieur,

Vous le savez, nous avons été saisi par des adhérents riverains de votre construction à **l'angle des rues Esprit Violet et Ricord Laty à Cannes.**

Nous sommes donc conduits à solliciter l'arbitrage des tribunaux car de notre point de vue :

- Les permis obtenus sont entachés d'illégalité, voire de nullité .
- Vous bétonnez sur des parcelles de terrain dont la propriété n'est pas avérée.
- Vous ne respectez pas le P.O.S en vigueur art UB 6 et UB 7 pour les alignements et UB 13 pour les espaces verts, notamment l'article 13.1.6 sur la pleine terre .
- Les plans remis en mairie pour l'instruction de votre dossier ne sont pas conformes aux réalisations en cours sur le chantier.
- Les terrains en cause sont grevés d'une servitude.

En conséquence nous considérons que vous violez les prescriptions du code de l'urbanisme.

Vous devez donc savoir que les riverains du quartier regroupés au sein de l'association « A LA POINTE » refusent « le laissez faire », ils sont déterminés à poursuivre les actions engagées pour la défense absolue de leurs droits et exigeront

**Le respect intégral des lois applicables en matière civile, pénale, et d'urbanisme.**

Dans l'attente d'une décision de justice, confirmant le bien fondé de notre action, Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les riverains de l'association « A LA POINTE »

Copie :

- A monsieur le Maire de Cannes
- Diffusion générale aux adhérents